



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2025_45**

3 avril 2025

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Budget annexe
Jardin exotique
Affectation des
résultats 2024

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 13

Nombre de votants 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur le maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELM – Mme Céline ZAMBON – M. Patrick LADU – Mme Virginie SOULIER – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Claudine TURRINI – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK – M. Ghassan ANDRAOS

Ont donné procuration :

Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

Absents excusés :

M. Jean-Barthélémy VAUTEL
M. Christophe VESTRI
M. Christian FIGHIERA

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Après avoir entendu la présentation du Compte Financier Unique du jardin exotique 2024 qui présente un excédent global de **3 358 068,90€**,

Considérant que le Compte Financier Unique du jardin exotique 2024 a été adopté,

Considérant que le budget du jardin exotique a été clôturé au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant l'excédent cumulé de fonctionnement de
2 741 599,12 €,

Considérant le résultat d'investissement de **909 778,09 €**,

Considérant que les restes à réaliser, qui s'élèvent à la

AR Prefecture

006-210600599-20250403-DEL2025_45B-DE
Reçu le 07/04/2025

somme de 293 308,31€, ont été repris dans le budget principal,

Conformément à la délibération n°2024-106 du 26 septembre 2024, l'excédent global (solde disponible) peut être affecté au budget primitif de la commune de la façon suivante :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002 Budget communal) : **2 741 599,12€** ;
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (report à nouveau créditeur - ligne 001 - Budget communal) : **909 778,09€**.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2025,

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- DECIDE d'affecter les résultats 2024 du budget annexe Jardin exotique tel que détaillé ci-dessus ;
- MANDATE Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,
Stéphane CHERKI

